

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Réunion du groupe de travail  
pour la préparation d'un plan d'action  
pour sauvegarder le patrimoine non physique

(Unesco, Paris, 16-19 juin 1987)

AUTOUR D'UNE STRATEGIE DE SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE NON PHYSIQUE

Vision à partir de l'horizon africain

par Alpha Oumar Konaré  
Professeur  
Institut supérieur de formation  
et de recherche appliquée  
Bamako, Mali

---

Les opinions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement celles de l'Unesco.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. Stratégie(s) de sauvegarde . . . . .	1
II. Tentative d'une définition . . . . .	1
1. Structure traditionnelle. . . . .	2
2. Formules préétablies. . . . .	2
3. Connaissance collective . . . . .	2
4. Socialisation . . . . .	2
III. Effets de la "modernisation" . . . . .	3
IV. Sauvegarde - Selon quel modèle . . . . .	3
V. Les postulats pour une stratégie . . . . .	4
1. Processus en chaîne . . . . .	4
2. La tradition vivante. . . . .	4
3. Un tout indivisible . . . . .	4
4. Le rôle de la famille élargie . . . . .	4
5. Ecologie. . . . .	5
6. Pluralité culturelle. . . . .	5
7. Ouverture aux échanges. . . . .	5
8. Contexte historique . . . . .	5
VI. Partenaires. . . . .	5
VII. Actions à entreprendre . . . . .	6
1. Inventaire. . . . .	6
A. Traditions non verbales. . . . .	6
B. Traditions verbales. . . . .	6
C. Acquis culturels . . . . .	6
2. Collecte. . . . .	8
3. Publication . . . . .	9
4. Promotion . . . . .	9

	<u>Page</u>
A. Une pédagogie nouvelle . . . . .	9
(a) Les langues nationales. . . . .	10
(b) Les traditions orales . . . . .	10
B. Les principaux véhicules des traditions. . . . .	11
(a) Les musées. . . . .	11
(b) Les moyens de communication audiovisuels. . .	11
(i) La télévision. . . . .	11
(ii) Le cinéma. . . . .	12
(iii) La radio . . . . .	12
C. Autres moyens de préserver les traditions. . . . .	12
(a) Les livres. . . . .	12
(b) Les festivals . . . . .	13
(c) Mesures juridiques. . . . .	13
VIII. Le rôle de l'Unesco. . . . .	14
1. Réglementation internationale . . . . .	14
2. Création de centres par zones culturelles . . . . .	14
3. Registre de données folkloriques. . . . .	14
IX. Conclusions. . . . .	14
1. Action risquée ?. . . . .	14
2. A l'écoute des initiatives locales. . . . .	14

## I. STRATEGIE(S) DE SAUVEGARDE

Une stratégie ou des stratégies ?

Certainement des stratégies, même si ces stratégies présentent certains traits communs, cela pour mieux coller aux terrains et rendre les multiples expériences.

Nous nous appuyerons sur des exemples africains pour mieux étayer notre approche.

## II. TENTATIVE D'UNE DEFINITION

On ne saurait concevoir de stratégies de sauvegarde du patrimoine non physique sans d'abord une définition claire (c'est-à-dire une définition conforme aux préoccupations des populations, c'est-à-dire acceptée par elles) de la notion du patrimoine non physique, sans déterminer les causes de la dégradation de ce patrimoine, sans dégager par priorité les principaux bénéficiaires de cette politique de sauvegarde.

Dans nombre de cultures africaines, il n'existe pas en elle-même de notion de patrimoine non physique.

Il s'agit d'une perception étrangère à ces milieux par des étrangers. Il apparaît ainsi dangereux de vouloir généraliser des notions en vogue dans des cultures dominantes ; elles finissent par s'imposer à tout le monde comme des références surtout quand elles sont véhiculées par des organisations internationales.

Patrimoine physique et patrimoine non physique sont conçus comme un tout, un tout complémentaire, expression des réalités économiques et sociales mouvantes.

Les appellations du patrimoine varient en fonction des langues nationales ; le patrimoine a un nom propre, une appellation locale dans toutes les langues nationales. Par exemple :

- en Malinké-Bamanan-dioula, Fa cièn (héritage des pères) ;
- en Fulbé Tawagal (ce qu'on a trouvé) ;
- en Zerma-Songhoï, Namey (héritage) ;
- en Fang, Tiga (héritage des anciens) ;
- en Fon, Gu (héritage) ;
- en Kiago, N'tsi (héritage) ;
- en Wolot, N'Doro (héritage) ;
- en Mienè, Eriga (ce qu'on a laissé).

On notera une constance dans toutes ces appellations. La référence à un héritage, à tout un héritage sans distinction de nature, de genre, sans formulation de hiérarchie de valeurs ou d'appréciations. Cette constatation rend difficile l'assimilation de ces concepts au mot français patrimoine non physique. L'appellation "traditions culturelles" paraît plus adéquate à condition que la notion de culture soit comprise comme "le mode de réponse donné par chaque société au problème de son existence sociale".

Cette notion de culture prend en charge tout, met en relief la nécessité d'un patrimoine pour tout homme, pour toute société et interpelle tout le monde au sujet de son patrimoine.

Les quatre critères souvent retenus pour définir les traditions culturelles méritent d'être nuancés, d'être moins restrictifs :

1. Structure traditionnelle

- L'existence d'une structure fondamentale traditionnelle pour un genre et un groupe déterminés n'exclut pas l'interpénétration des structures, et tout à la fois la similarité et la diversité des rôles.

2. Formules préétablies

- Par rapport à quelles structures existe une transmission informelle basée sur l'emploi de formules préétablies et dans une large mesure écrites ?

Ne s'agit-il pas de transmission connue, déjà en usage, acceptée par les milieux eux-mêmes ?

C'est la tradition qui est l'officiel (les us et coutumes) et qui détermine aussi le non officiel (qui devient plutôt le non public).

3. Connaissance collective

- Une connaissance collective et la participation de la majorité aux traditions.

Toutefois, il faudrait signaler l'existence de discrimination liées au sexe, à l'âge, aux conditions sociales, dans la connaissance de certaines traditions.

Certaines traditions ne sont pas connues des femmes ; d'autres sont le monopole de certaines castes, d'autres encore sont transmises en fonction des classes d'âge. Le savoir est mystère qu'on ne découvre qu'à un âge déterminé. On a l'âge de son savoir ; on a le savoir de son âge.

Certaines traditions ne sont pas accessibles à tous moments : elles sont "dites" à l'occasion de certaines cérémonies ou à certains moments de la journée, de l'année, dans certaines conditions précises.

Dans tous les cas, le devoir de bien conserver implique celui de tout transmettre sans altération. Conserver, c'est transmettre. Le traditionniste est plus dépositaire que créateur ; son savoir est collectif ; il a cependant la faculté d'y apporter des "nuances", de l'organiser, de l'ordonner.

4. Socialisation

- Toutes les traditions prennent racine dans la vie sociale de la communauté.

Elles visent à éduquer et servent d'abord le présent. Pour ce faire, elles sont dotées d'une efficacité pratique. Elles prennent ainsi en charge tout l'environnement matériel et technique, les préoccupations et attentes des groupes concernés, le contexte sociopolitique.

Elles sont une nécessité pour vivre à l'aise et souverainement.

### III. EFFETS DE LA "MODERNISATION"

La sauvegarde du patrimoine non physique est devenue une nécessité impérieuse tant le processus de dégradation s'accélère. Nombre de sociétés paraissent résignées et voient dans ce processus, qualifié de progrès, de modernité, d'évolution, un caractère inéluctable. Elles subissent, se justifient pour mieux se plier, se lancer dans des fuites en avant.

Les causes de cette dégradation sont multiples.

Il y a d'abord l'imposition d'un modèle de développement hérité de l'Occident, conçu essentiellement en terme de croissance régulière, de "culture industrielle". Ce type de développement a entraîné la détérioration de l'environnement, l'exode rural, l'accroissement du chômage, l'accélération de l'urbanisation, la disparition de nombre de communautés, de groupes structurés, de réseaux de solidarité ; il a été conçu et s'est propagé grâce à un système d'éducation qui ne prend pas en charge nos cultures et nos personnes ressources, qui rompt avec notre passé historique, qui ne prépare pas les jeunes à des tâches précises ; il n'a pas entraîné une maîtrise autonome par nos sociétés de leurs projets sociaux.

Il a entraîné une baisse du niveau de vie qui concerne plus de 80 % de la population portant ainsi atteinte à leur capacité de se "défendre", de créer. Le village, foyer culturel par excellence, est en train de perdre toute initiative, toute vigueur ; les paysans sont exclus de l'avoir économique et du pouvoir politique.

Ainsi, ce type de développement est en train d'imposer une homogénéisation, due à la planétarisation de certaines technologies à diffusion massive, par le fait de sociétés multinationales ; cette homogénéisation conduit à une "clochardisation" de nos cultures.

Jusqu'à une date récente, les approches de sauvegarde ne concernaient que les biens meubles et immeubles, rendant facultatives d'autres dimensions de ces biens, dérisoires et inutiles tous les autres types de patrimoine.

Une telle situation commande de mettre en place urgemment une autre politique de sauvegarde des traditions culturelles, du patrimoine culturel non physique.

### IV. SAUVEGARDE - SELON QUEL MODELE

Il existe aujourd'hui une nette volonté d'affirmer son identité non pour se singulariser, non pour étaler un nationalisme exacerbé et chauvin, mais pour assumer toutes les valeurs élaborées par nos ancêtres. Ce sont ces valeurs qui leur ont permis de s'adapter à l'environnement, de tisser toutes sortes de relations ; ce sont elles qui ont sous-tendu toute la lutte de libération et qui doivent sous-tendre tout le processus d'édification nationale. Il importe de remettre en question toutes les anciennes conceptions de sauvegarde, notamment la distinction entre patrimoine physique et patrimoine non physique. Au nom du seul patrimoine physique, des actions de sauvegarde avaient été engagées ; on se rend compte aujourd'hui que tous ces biens retenus, notamment meubles, sont souvent sans souffle, incapables de rendre tout le message caché en eux. On les viole - ils se "prostituent" ; chacun veut y mettre ce qu'il croit être vrai ou bien ; ils sont mutilés, éliminés, non intégraux. Ils ne participent pas à notre vie quand ils n'en sont pas exclus

souvent par l'"Ecole occidentale", les religions monothéistes. Ceux qui se manifestent se confinent souvent dans la clandestinité, dans l'informel, dans la marginalisation.

Pour réussir toute politique de sauvegarde en patrimoine, il importe de déterminer dans chaque cas, dans chaque région, les couches sociales qui peuvent en être les bénéficiaires.

Les populations rurales paraissent les plus concernées. Les paysans (surtout les cultivateurs et les éleveurs) sont les principaux créateurs de cultures au niveau des villages. A côté d'eux participent aussi intensément les artisans et artistes, castés le plus souvent (forgerons, cordonniers, tisserands, bijoutiers, sculpteurs, musiciens, danseurs, etc.).

Ebranlées, prises en tenaille, les premières générations d'intellectuels (formées à l'école occidentale), s'étaient fixé comme rôle d'assurer une transmission harmonieuse, malheureusement, le témoin n'a pas été transmis correctement à cause de l'effritement des positions des héritiers, de la domination de cultures étrangères.

Parmi les cultivateurs, les éleveurs, les artisans et artistes, se trouvent des médecins, des philosophes, des historiens, des prêtres, de vrais "savants aux pieds nus", dans diverses disciplines.

Formés à l'école des traditions, ils possèdent les cultures nationales, le pays réel ; s'appuyer sur eux implique d'accepter un certain nombre de considérations : une stratégie de sauvegarde des traditions culturelles ne saurait être conjoncturelle si elle veut être viable ; cette stratégie devrait reposer sur certains postulats.

## V. LES POSTULATS POUR UNE STRATEGIE

### 1. Processus en chaîne

- Considérer la sauvegarde du patrimoine comme un processus en chaîne, comme l'affaire de toutes les générations, chaque génération ayant une part et un rôle irremplaçable.

### 2. La tradition vivante

- Le patrimoine culturel n'est pas qu'ancien ; il vit ; il est un "mouvement interrompu de transmission reliant les générations passées aux générations présentes et à venir dans une histoire essentiellement ouverte".

Il importe d'assumer l'activité culturelle présente pour mieux préparer l'avenir.

### 3. Un tout indivisible

- La culture d'un groupe est un tout indivisible et non pas une forme fixe et un contenu variable.

### 4. Le rôle de la famille élargie

- Réfléchir sur les bases de la société traditionnelle.

Cette société se caractérise par la prédominance de la famille élargie qui est le premier niveau de socialisation ; c'est en son sein que s'élaborent, se consolident, circulent toutes cultures. Son fondement économique premier est l'agriculture et l'élevage. Cette société traditionnelle s'est toujours mue au sein de villages qui ont pendant longtemps joui d'une situation de liberté, d'autonomie.

Il importe donc de déterminer des pôles propres aux villages (campagnes) et d'autres propres aux villes (zones industrielles).

#### 5. Ecologie

- Prendre en compte l'interaction existant entre le monde naturel et culturel dans une relation économique.

#### 6. Pluralité culturelle

- Prendre en compte la diversité culturelle, la pluralité culturelle ; il est hors de question de privilégier, au nom de l'unité nationale, de l'intégration nationale, des cultures majoritaires au détriment de cultures dites minoritaires ; il conviendra de prendre en charge les réalités ethniques, les groupes ethniques qui sont pleins de vitalité et d'énergie ; ceci conduirait à dépasser le cadre des frontières artificielles actuelles de nos Etats pour un espace interafricain ou des espaces interafricains.

#### 7. Ouverture aux échanges

- Eviter tout conservatisme culturel qui pourrait bloquer l'évolution des cultures vers l'incorporation de valeurs nouvelles. Toute culture renferme dans son unité un aspect "Tradition" et un aspect "Modernité". Toute culture doit être ouverte aux échanges.

#### 8. Contexte historique

- Se convaincre que tout élément du patrimoine, pour demeurer plein, rester conforme, doit être sauvegardé avec son histoire, sa richesse, sa signification, son évolution.

Enfin toute stratégie de sauvegarde des traditions culturelles devrait reposer sur la participation, la concertation, la répartition des responsabilités culturelles, sur une véritable décentralisation. Un tel objectif ne saurait être atteint sans une politique d'animation propre, à concevoir, à créer.

Avec qui, dans quels cadres et quelles actions doivent être menées ?

## VI. PARTENAIRES

Le principal partenaire obligé est l'Etat. Il doit cependant avoir plus un rôle de réflexion d'orientation, de soutien d'évaluation que de gestion.

L'action des pouvoirs publics devrait favoriser la concertation, la participation, la démocratisation. Elle devrait traduire dans les faits la reconnaissance du pluralisme. Des associations (nationales et régionales), des organisations non gouvernementales, des institutions privées devraient pouvoir participer à la sauvegarde du patrimoine non physique.



Les associations et autres organisations traditionnelles devraient continuer à bénéficier d'une large autonomie et conserver leurs prérogatives anciennes.

Toutes ces organisations devraient pouvoir bénéficier directement du concours des institutions internationales. Toutes les organisations régionales, sous régionales devraient être fondées sur des bases culturelles et non plus avoir seulement une dimension culturelle.

Les services culturels de l'Etat doivent être décentralisés et assistés de structures consultatives. Cette situation permettra aux autorités locales de prendre beaucoup plus d'initiatives, d'affirmer plus d'appartenance, plus d'engagement ; elle réduira la bureaucratie, la démagogie pour la bonne réussite des actions à mener.

## VII. ACTIONS A ENTREPRENDRE

### 1. Inventaire

L'inventaire demeure la première action à mener. Il doit permettre d'avoir une pleine maîtrise sur le patrimoine, d'en recenser tous les aspects, de définir et de réaliser une politique de sauvegarde, de déterminer des priorités, les voies et moyens nécessaires de mieux réussir une politique d'échanges. L'inventaire doit concerner tous les biens nationaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de chaque pays. Il doit couvrir toutes les ethnies du pays et retenir les catégories suivantes, généralement définies par l'Ecole folkloriste comme données de travail :

#### Culture immatérielle

Us et coutumes, traditions orales, institutions non écrites, techniques de production d'objets typiques et traditionnels.

A. Traditions non verbales : gestes, coutumes, rites non verbaux, musique non verbale (instruments, onomatopées), danses traditionnelles.

B. Traditions verbales : chants, parliers et dialectes populaires transmis oralement, littérature noire, narrative, mythes, légendes, devinettes, contes, proverbes, jeux de mots, ballades, théâtre populaire, épopées ou noms (dictons, incantations, mélopées, formules de bénédictions et de malédictions, poésie populaire, formules de bienvenue et d'adieu).

C. Acquis culturels : médecine et cuisine traditionnelles, recettes, cérémonies, fêtes rituelles et festivals, manifestations d'art et d'artisanat populaires. (Document CLT-84/CONF.603, page 43).

Dans ces catégories, la part des emprunts et des échanges doit être faite.

Avant de lancer une telle enquête, il est indispensable dans chaque cas, d'engager une étude pilote qui pourrait avoir comme objectifs :

- de déterminer une approche théorique à partir d'exemples concrets de ce que peut représenter l'inventaire général ;
- de déterminer, à partir de projections, les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour mener à bien une telle opération ;
- de sensibiliser les populations.

Une telle étude pilote permettra d'avoir des données nécessaires (archives écrites, filmées et sonores, livres, thèses et mémoires, rapports, publications diverses, etc.) pour la constitution d'une documentation nécessaire pour des programmes d'information et d'animation, pour la réalisation de l'inventaire des témoignages matériels et immatériels (publics et privés), pour une meilleure connaissance des zones d'enquête, pour l'élaboration d'un projet d'inventaire général.

Un tel projet pilote, parce que fondamentalement tâche nationale, ne doit être réalisé que par des nationaux.

Les zones à retenir pour cette étude pilote devraient obéir aux critères suivants :

- zones menacées sur le plan culturel ;
- disponibilités en moyens humains ;
- zones peu étudiées ;
- zones d'accès difficile.

L'étude pilote devrait être suivie d'un séminaire scientifique pour arrêter définitivement les objectifs et les structures, pour préciser divers aspects méthodologiques, pour élaborer des fiches d'enquêtes concernant les volets historiques, sociologiques, muséologiques, pour désigner l'équipe d'enquête.

Le volet historique doit viser à apporter des éléments d'information sur le passé des populations créatrices des biens culturels.

Le volet sociologique doit viser à restituer les divers aspects importants de l'environnement social, économique et culturel, il devrait aboutir à la constitution d'une fiche d'identification de chaque localité (statut administratif, population, composition ethnique et sociale, activités économiques, activités culturelles et religieuses, production, c'est-à-dire systèmes de production, activités économiques de base, activités domestiques, techniques de production, organisation sociale de la production et de la distribution, rites de production, rites de passage, techniques de construction et habitat).

Le volet muséologique doit viser à inventorier les traditions culturelles.

Les résultats du séminaire préparatoire doivent conduire à l'organisation de missions de prospection pour choisir les localités d'intervention du projet, résoudre les problèmes d'accueil et d'hébergement, prendre contact avec les populations concernées et établir avec elles des relations de confiance, les engager à participer à l'inventaire. Des séminaires ultérieurs serviront plus à former, à évaluer, à ajuster, à renforcer la cohésion de l'équipe.

La structure d'encadrement du projet devrait être une unité centrale avec plusieurs unités décentralisées aux plans régional et local et des équipes mobiles de techniciens.

Cette unité centrale, qui pourrait être au départ un comité de coordination et un bureau de documentation scientifique, aura essentiellement des fonctions de planification, de coordination et de contrôle, d'évaluation. Le champ d'enquête devrait concerner des zones culturelles homogènes par delà les

frontières actuelles ; des zones pourraient être concentriques aussi. Des enquêtes nationales prendraient en charge les résultats des enquêtes des différentes zones culturelles.

L'importance des investissements surtout matériels et financiers commande une bonne planification des ressources. L'enquête n'a de chance de réussir pleinement que si ces ressources sont mobilisées dès le départ ; ce devrait être plus des ressources nationales que des aides.

Le choix des localités devrait privilégier certains critères :

- critère historique : ancienneté et continuité du peuplement ;
- critère socioculturel : importance des manifestations culturelles ;
- adhésion des populations.

L'enquête devrait être le fait d'enfants "du pays" (originaires des zones culturelles ou des Etats). L'équipe de recherche doit être stable, réduite, homogène, de grande qualification (surtout en anthropologie et dans les langues des populations concernées) pour gagner la confiance des populations. Elle devrait intégrer, pour plus d'efficacité, les personnes ressources du milieu ; dans tous les cas, elle devrait se placer sous la tutelle des autorités culturelles traditionnelles.

La participation "d'experts étrangers" est envisageable dans des domaines techniques ou à titre d'échanges d'expériences.

Cette participation doit être réduite et ne pas concerner des postes de responsabilité administrative.

Les langues de travail doivent être essentiellement les langues nationales.

La fréquence et la durée des séjours, l'opportunité des moments d'enquête (moments à insérer harmonieusement dans les calendriers d'activités des populations) cesseront de faire du programme un projet de l'administration pour l'administration.

## 2. Collecte

Une combinaison de plusieurs moyens de collecte (prise de notes, questionnaire, photographie, enregistrements sonores et vidéo, films) pourrait donner de bons résultats en permettant de rendre tout le dynamisme de la tradition.

Malgré leur coût élevé (prix, personnel, entretien), les enregistrements vidéo offrent les meilleures possibilités de conservation. Ils témoignent. Ils rendent possibles toutes reconstitutions.

Des programmes vidéo en rapport avec les services de télévision sont envisageables pour réduire les coûts et pour une plus grande vulgarisation. L'enquête par questionnaire est souvent utilisée. Cependant, si elle permet d'obtenir nombre de données aisément classifiables, elle ne rend pas compte du mouvement, de la vie des traditions. Elle dresse une barrière entre l'équipe de recherches et les personnes à interviewer ; de plus, la durée de l'interview et son caractère impersonnel peuvent constituer des handicaps. Par contre, l'emploi de questionnaires peut être utile au niveau de l'administration et

des intellectuels. Il est nécessaire de tout entreprendre pour que l'interview apparaisse comme un échange d'expériences, il est alors nécessaire que les interviewers aient une longue expérience et une bonne connaissance de leur terrain. La fréquence des interviews devra être importante.

La photographie fixe, pétrifiée, exclut de son champ les bruits et les mouvements. Son usage pose de grands problèmes de conservation à cause surtout des intempéries (chaleur, poussière).

Tous les moyens de collecte devraient s'appuyer sur la prise de notes. La prise de notes cessera d'être un moyen à part, même si elle est la plus abordable, parce que la plus directe et la moins chère pour devenir un moyen complémentaire de correction, d'ajustement.

### 3. Publication

Une fois l'enquête réalisée, les résultats devront être rapidement disponibles au sein des populations concernées ; ils doivent être publiés par un organisme national (ou régional) ou sous le contrôle d'un organisme national (ou régional).

Sur un plan national ou régional, devra être organisé un service centralisé de documentation, une sorte de mémoire collective, une référence constante, qui réunira toutes les données sous différentes formes : documentation écrite, audiovisuelle, sonore. Il sera nécessairement informatisé.

Des publications scientifiques seront encouragées : publication d'atlas, de bibliographies, de revues et ouvrages scientifiques, de films documentaires, des monographies scientifiques. Il sera nécessaire de restituer à la population les informations dans les langues nationales, d'assurer des diffusions populaires : livres populaires, bandes dessinées, magazines et revues, radio et télévision ; utilisation des résultats dans les livres scolaires et les livres d'alphabétisation.

De telles informations peuvent avoir un effet éducateur sur les populations en revalorisant le patrimoine culturel, en mieux percevant les mobiles de l'inventaire. Elles peuvent créer les conditions d'un plus grand engagement, d'une plus grande solidarité, d'une vie plus animée ou d'une résurrection des témoignages.

### 4. Promotion

Nous ne retiendrons ici que les facteurs essentiels de promotion dans le domaine de l'éducation, des langues, des traditions orales, des musées, des moyens de communication audiovisuels, d'édition, des échanges culturels, du droit.

#### A. Une pédagogie nouvelle

Il s'agit moins d'introduire dans les programmes scolaires actuels l'enseignement des traditions culturelles que de remettre en cause tout le système éducatif hérité de l'administration coloniale, système éducatif qui s'est montré comme le meilleur cheval de Troie des cultures étrangères, notamment occidentales, en "l'usine de fabrication de chômeurs et de déracinés". L'école doit être reconvertie selon des modèles qui s'inscrivent dans la réalité socioculturelle africaine, en prenant en charge les structures traditionnelles d'initiation et d'éducation, en tirant toute sa substance de l'environnement et en associant les personnes ressources du milieu. Elle ferait plus appel à la participation de la communauté et concernerait le plus grand nombre.

Au-delà des préoccupations de ruralisation et d'introduction des langues, c'est toute la structure et le contenu de l'institution qui sont à remettre en cause.

(a) Les langues nationales

Elles constituent une des plus grandes réalités de la vie africaine ; elles jouent un rôle primordial dans la diffusion des cultures et constituent un élément d'équilibre, un facteur puissant d'épanouissement des sociétés et des individus.

Au-delà des discours rhétoriques et des débats dits "scientifiques" de linguiste professionnel, il s'agit de "travailler" les langues pour qu'elles expriment la pensée abstraite.

Les langues nationales ne sont pas essentiellement des objets d'étude ; elles doivent être fonctionnelles pour favoriser l'expression, la communication au niveau du plus grand nombre.

Les langues nationales doivent avoir un statut. Le pluralisme linguistique doit être assumé dans un esprit de complémentarité et non de concurrence. Toutes les langues nationales seront proclamées aussi langues officielles. Elles doivent avoir les mêmes droits ; elles doivent être utilisées dans l'administration, dans la vie politique, économique et sociale. Elles seront enseignées prioritairement à tous les niveaux des différents ordres actuels d'enseignement ; elles devront être surtout l'épine dorsale de la nouvelle école ; les langues étrangères deviendront les langues internationales de communication.

Tout devra être mis en oeuvre pour une harmonisation des politiques et des pratiques d'usage des langues. Il est inconcevable que le même peuple, situé dans deux pays, écrive et lise différemment sa langue.

Sur un plan technique strict, toutes les langues doivent disposer d'un système de transcription ; les normes de transcription et d'orthographe doivent être uniformisées au niveau d'une même langue. De plus en plus, des linguistes doivent être formés dans toutes les langues, sur le terrain, par les "professeurs" des langues pour que leur adoption soit permanente et qu'elles puissent répondre à toutes les préoccupations des populations. Ces linguistes devraient travailler dans un cadre interdisciplinaire. Une campagne de système d'alphabétisation, à côté de la remise en cause de l'école, doit être engagée. Elle doit pouvoir reposer sur une réelle politique d'édition en langues nationales de livres, de dictionnaires, de journaux et revues, de promotion de manifestations culturelles traditionnelles (dont le contexte rituel et social ne doit pas être sacrifié au nom du "spectacle").

(b) Les traditions orales

Tout notre système social repose sur l'oralité, la parole. Elles sont un moyen d'intégration sociale ; elles sont le creuset de tout notre savoir, toutes disciplines confondues (histoire, techniques, économie, organisation sociale, environnement). Elles sont propriété de toutes les générations et sont transmises de génération en génération. Il importe de préserver ces voies de transmission quand elles ne constituent pas une entrave à l'émancipation des individus.

La défense des langues nationales (et leur imposition aux élites) garantira donc prioritairement l'usage et la place des traditions orales. De nouveaux et puissants véhicules doivent être systématiquement utilisés : radio, télévision, cassettes.

Ces véhicules conduiront à la mise en place de structures particulières de conservation et d'animation, les archives culturelles, les audiothèques rurales fondées sur l'oralité, gérées par les communautés. Il reste que ces structures ne doivent pas être des éléments isolés, mais devront favoriser une politique globale de culture et d'éducation.

La nouvelle pédagogie qu'imposera une réforme des programmes de la nouvelle école et l'intervention des personnes ressources du milieu comme professeurs leur feront nécessairement une place de choix.

## B. Les principaux véhicules des traditions

### (a) Les musées

Une réflexion profonde sur les structures culturelles traditionnelles devrait permettre de faire du musée la bonne structure de conservation pour les traditions culturelles (culture matérielle et culture immatérielle), un élément libérateur, novateur, dynamique pour la majorité de la population.

Toute l'initiative doit revenir aux communautés pour déterminer au-delà de la valeur historique et sentimentale les objets à conserver selon leurs canons propres, selon leurs préoccupations et dans les conditions souhaitées. Seulement après, d'autres niveaux de lecture, ceux des voisins et des étrangers, seront pris en compte. Les critères d'évaluation fondés sur l'esthétique doivent être abandonnés au profit de la mise en valeur de la signification réelle des objets. Conserver l'objet est important tant que dure son cycle, mais pouvoir le recréer le pérennise. Les musées ne se contenteront plus de gérer seulement des collections limitées, hors d'usage, désacralisées, mais aussi tout ceux qui, dans leur intégralité, participent encore à la vie quotidienne, aux échanges. La dimension muséale s'imposera moins comme une structure figée qu'un mouvement, une attitude. Elle imposera les structures ou les mouvements traditionnels de conservation et garantira mieux les droits de possession et de jouissance des communautés.

Ainsi seront créées les conditions d'une véritable démocratisation des musées : démocratisation au niveau de la conception des musées, au niveau des moyens d'accès (facilité d'accès, diversité des activités et de structures), au niveau des modes de communication (emploi des langues nationales), au niveau des responsabilités (élaboration, contrôle des programmes par les populations).

### (b) Les moyens de communication audiovisuels

Nous n'en retiendrons que trois parmi les plus marquants : la télévision, le cinéma, la radio.

#### (i) La télévision

Le son et l'image de la télévision l'ont imposée, malgré les charges financières, comme l'hôte de nombreux foyers ; elle est devenue l'interlocuteur privilégié qu'on suit attentivement ; elle permet, grâce à la vidéo, de "rendre" ce qu'il y a autour, de participer à la gestion du quotidien et de l'environnement, de faire ainsi une grande place aux traditions culturelles. Parmi les programmes les plus prisés figurent les passages des artistes, des conteurs, des musiciens et cantatrices, des historiens, la retransmission des cérémonies culturelles traditionnelles et festivals.

Il se pose cependant de grands problèmes de maîtrise technique, de maintenance technique, de capacité de produire des programmes propres, de gérer de façon autonome, de participer à des échanges.

Tout commande d'élargir l'espace télévisuel au-delà de l'espace national pour produire et gérer en groupe de voisins, de partenaires partageant certains intérêts culturels, afin de pouvoir assumer en toute liberté la révolution des mass media (notamment "l'explosion" des satellites).

(ii) Le cinéma

Le cinéma pose les mêmes problèmes de maîtrise que la télévision. Il a l'avantage de pouvoir être partout à tout moment. De nombreux pays développent des services de cinémathèque.

Nous assistons à une participation plus grande de nationaux dans la production des films, dans la commercialisation, la diffusion des films. Cette nouvelle situation permet de rendre le pays réel, les préoccupations des populations dans un langage et des langues qui leur sont accessibles parce que leurs.

La vulgarisation du cinéma (et son succès malgré la cherté des places, la vétusté des salles, l'existence de nombreux "films navets") s'est avérée souvent une bonne introduction à la télévision.

(iii) La radio

La radio est présente sur tous les terrains ; elle est la meilleure voie et la plus suivie pour faire vivre les traditions orales et la meilleure voix pour les traditionnistes.

Le monopole étatique de la radio paraît être une entrave à la participation et à l'expression des populations. Les radiodiffusions nationales au nom de l'intégration nationale n'insistent pas sur les nuances, les particularités régionales et ethniques, toutes des grandes richesses culturelles ; elles parlent plus les langues officielles, souvent étrangères, que les langues nationales ; à travers des assistances techniques (fourniture de matériel, échanges de programmes), elles subissent la pression de certaines stations étrangères.

Un développement de radios couvrant des zones culturelles homogènes ou linguistiques ou de radios libres permettrait d'assurer une intense animation culturelle en privilégiant les traditions et la participation directe de toutes les couches sociales à moindre coût. Il constituerait la meilleure réplique à la "politique d'envahissement" des grandes stations étrangères.

Chaque région pourrait ainsi avoir sa radio ainsi que chaque groupe culturel.

C. Autres moyens de préserver les traditions

(a) Les livres

Au niveau de l'édition de livres, une place importante doit être réservée à la publication des ouvrages de littérature orale en langues nationales, et aux traditions. Les principaux personnages de ces ouvrages peuvent être les héros de bandes dessinées.

**(b) Les festivals**

Les festivals doivent être l'aboutissement de séries de manifestations et de créations ; ils doivent représenter un moment, une interrogation dans la vie culturelle. Ils ne devraient pas être de simples célébrations prestigieuses, engloutissant des sommes énormes, qui ont échappé aux créateurs. De tels festivals ne marquent guère durablement et continuent difficilement.

Les différents festivals traditionnels (au niveau villageois, au niveau régional, au niveau étatique) sont les meilleurs moments de communication, d'apprentissage, d'épanouissement des traditions culturelles.

Ces festivals doivent conserver leur autonomie et fonctionner selon leurs règles propres. Ils peuvent bénéficier de l'aide des Etats ; ils doivent surtout bénéficier de climat de liberté, de tolérance. Tout doit être mis en oeuvre pour que les cérémonies familiales (baptême, circoncision, mariage, fiançailles, décès) survivent aux difficultés économiques et sociales actuelles. Elles constituent de grands instants, de grandes occasions de formation sur le plan des us et coutumes, des relations sociales, de la connaissance du passé, de l'environnement.

Certaines initiations, même si leur objet a disparu ou doit disparaître, pourraient être reprises dans le cadre des structures d'éducation formelle.

Les échanges culturels doivent permettre de mieux se découvrir, de mieux se situer, de mieux se comprendre, de mieux se respecter.

Ils ne doivent pas avoir un sens unilatéral ; ils doivent être fondés sur l'égalité et la réciprocité ; ils doivent concerner prioritairement ceux de la même zone culturelle ou ceux des zones culturelles voisines. La place dans les échanges de la musique, des chants des "spectacles", du théâtre (populaire) est grande.

**(c) Mesures juridiques**

De plus, une bonne stratégie du patrimoine doit reposer sur des bases juridiques solides.

Les Etats doivent adopter des mesures juridiques pour organiser la recherche (anthropologique, historique surtout), la commercialisation des biens culturels, l'exportation et l'importation des biens (y compris le retour ou la restitution des biens), les droits des auteurs et des créateurs, les échanges culturels pour préserver les libertés et l'autonomie des individus et des collectivités.

Toutes ces actions de promotion culturelle, d'animation culturelle ne sauraient être menées dans des cadres étroits, hors d'une programmation rigoureuse.

Elles ont besoin du support des organisations régionales et internationales.



## VIII. LE ROLE DE L'UNESCO

### 1. Réglementation internationale

A ce titre, l'Unesco pourrait beaucoup contribuer à la formulation de politiques culturelles favorables au maintien des traditions populaires, pour harmoniser les politiques linguistiques (par exemple, normalisation des transcriptions et des orthographe).

Elle devrait beaucoup aider à la mise en place d'instruments juridiques de sauvegarde et à créer les conditions de leur diffusion, de leur application.

### 2. Création de centres par zones culturelles

Elle devrait contribuer à organiser les champs, les espaces d'intervention culturelle au-delà des frontières actuelles des Etats ; on assisterait à la création de véritables territoires culturels autonomes, solidaires, dynamiques, plus larges.

Des institutions régionales se chargeraient de créer les conditions de collaboration sur un plan régional. Par exemple en Afrique, on devrait voir à l'instar du Centre de civilisation Bantu, d'autres centres (Fulpé, Mandingue, Haoussa, Tamasheon etc.).

### 3. Registre de données folkloriques

L'Unesco pourrait contribuer à l'établissement d'un registre international des données culturelles folkloriques ; cependant, ce registre devrait reposer sur des registres nationaux, régionaux ou établis par zones culturelles.

Ce registre devrait être le registre de tous les biens retenus par pays, par zones culturelles.

Il ne devrait pas être une sélection parmi les biens qui mériteraient d'être préservés à l'échelon international et national. Cette démarche pourrait conduire à une certaine hiérarchisation des biens à l'échelle nationale au détriment de certains groupes ; on pourrait aussi privilégier certains pays, certaines régions, tous facteurs préjudiciables à la sauvegarde et à un bon climat d'échanges.

## IX. CONCLUSIONS

### 1. Action risquée ?

Cependant, une démarche internationale comme celle décrite ci-dessus ne risque-t-elle pas d'imposer à toutes les cultures, dans tous les cas, une fracture entre patrimoine physique et patrimoine non physique ? Ne risque-t-elle pas, dans bien des cas, d'imposer des contraintes non souhaitées par les populations concernées (publicité tapageuse, interventions décidées par l'autorité administrative, perte d'autonomie de décision et de gestion, etc.).

### 2. A l'écoute des initiatives locales

Créer des audiothèques rurales, des centres multimédias (gérables par les collectivités sans dépendance financière ou technologique), encourager des éditions de littérature orale, la production de films, de disques, soutenir

des politiques d'échanges, de formation de cadres techniques, encourager des études pilotes par pays ou par zones culturelles, constituent d'importantes actions de promotion. Il restera d'être à l'écoute de toutes les initiatives étatiques, mais aussi d'initiatives de créateurs, de collectivités, d'usagers ; il restera de pouvoir répondre à temps aux attentes et aux demandes.

La mise en oeuvre de stratégies de sauvegarde du patrimoine non physique commande aujourd'hui des actions d'urgence, mais dans le cadre de politiques à long terme bien définies, politiques nationales consacrant les initiatives locales s'appuyant surtout sur des moyens internes au détriment de dépendances.